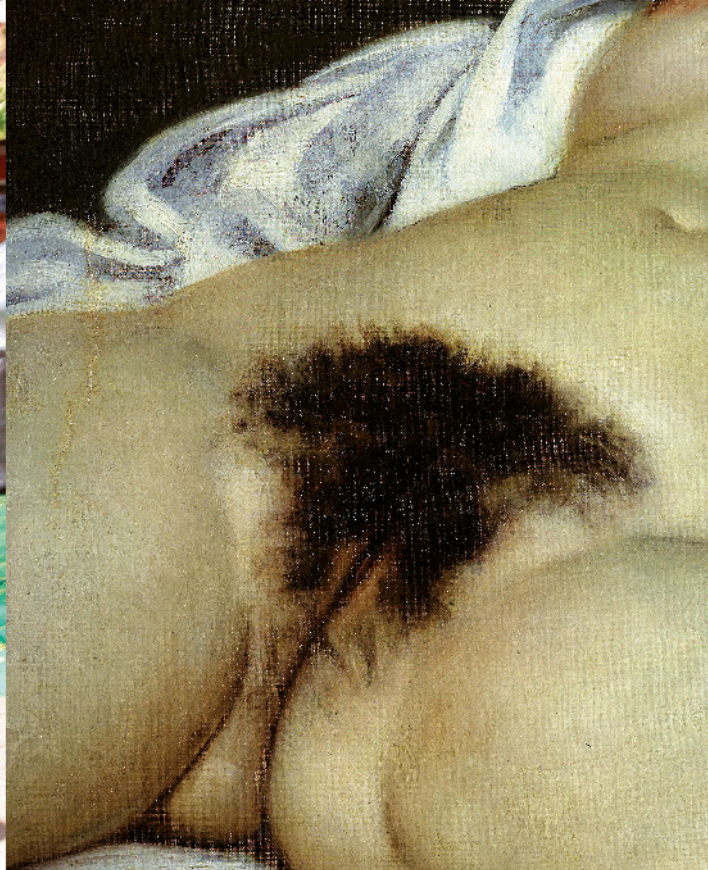




Illustrant un article du « Monde », cette image d'un Tibétain s'immolant par le feu a été censurée sur Facebook



UN TÉTON, ET C'EST LA SANCTION

La censure tisse sa Toile

En multipliant les interdits, les géants du Net se posent en nouveaux gardiens de la morale. Sous prétexte de risque juridique. Et quitte à aseptiser l'expression

Eric Schmidt, le patron de Google, a commencé l'année par trois jours de « *mission humanitaire privée* » en Corée du Nord pour tenter de convaincre le régime, qui interdit toute information libre, d'autoriser l'accès à internet dans le pays. L'Américain a enfilé son costume de missionnaire du web. Pourtant, le géant du Net et ses acolytes Facebook, Twitter ou même Apple prennent à tour de bras des décisions arbitraires pour censurer certains propos ou images jugés contraire aux règles établies par... les entreprises elles-

mêmes. Sont bannis tous contenus violents, diffamatoires, protégés par les droits d'auteur, pornographiques ou affichant de la nudité. Au moindre écart, la sanction tombe : suppression de la publication, voire du compte.

Cachez ce sein !

Malgré plus d'un milliard d'utilisateurs, Facebook est d'un impressionnant puritanisme. Un artiste danois, Frode Steinicke, a été exclu du réseau social pour avoir publié une photo du tableau « L'Origine du monde » de Gustave Courbet. Considéré comme

« *pornographique* », le sexe féminin peint en 1886 n'a pas droit de cité sur le site. Le quotidien britannique « The Guardian » s'est, pour sa part, élevé contre la censure par Facebook de toutes les photos de mères de famille en train d'allaiter. Un téton, et c'est la sanction. Le prude Facebook se révèle en fait à l'image de ses utilisateurs puisqu'il faut qu'un contenu soit « signalé » par les internautes avant de remonter à l'équipe du site qui choisira, ou non, de l'effacer. « *Notre règlement intérieur vise à trouver le juste équilibre entre protection de nos utilisateurs et liberté d'ex-*



« L'Origine du monde »,
de Gustave Courbet.
Censuré sur Facebook



Photo de l'artiste chinois Ai Weiwei publiée par « l'Express » et supprimée par Facebook

pression, explique une responsable du réseau social. Certes, il y a des erreurs, mais elles restent infimes parmi les 300 millions d'images publiées chaque jour et sont corrigées très rapidement. » Au rayon des ratés sont passés à la trappe la pochette de l'album « Nevermind » de Nirvana montrant un bébé nu ou la photo d'une femme dont les coudes ont été confondus... avec des seins.

La même rigidité se retrouve sur Instagram, application de partage de photos récemment rachetée par Facebook. « J'ai publié "L'Origine de la guerre" lorsque j'étais à la FIAC [Foire internationale de l'Art contemporain, ndlr] et ma photo a été supprimée en quelques heures », raconte le journaliste Daniel Andreyev. Le sexe en érection du tableau de la plasticienne Orlan a été considéré comme « sexuel et provocant ». Pour le PDG du réseau, Kevin Systrom, les suppressions ne se fondent que sur les signalements d'utilisateurs chastes.

La palme du puritanisme revient à Apple. Sur ses boutiques de vente de livres ou d'applications pour iPhone, la « pomme » a mis en place une véritable « police morale », selon l'expression de la presse allemande. Impossible de trouver un quelconque contenu dévoilant la

moindre partie intime. L'hebdomadaire allemand « Stern » en a été la première victime, voyant son application bloquée pour la publication de photos érotiques jugées « inappropriées ». Au-delà de la presse, Apple a mis en place une chape culturelle. Le roman de Salwa Al-Neimi « la Preuve par le miel » (Robert Laffont) a disparu de la librairie en ligne de l'américain. En cause : le « caractère inapproprié », là encore, de la photo de couverture, dévoilant la chute de reins d'une femme. Osé !

Tumblr, plateforme de blogs prise par les adolescents, mène pour sa part la chasse aux anorexiques, une manière, selon elle, de protéger les jeunes filles contre « les contenus qui promeuvent l'automutilation ».

Gare aux auteurs !

Dans une scène du film « la Chute », devenue culte sur le web, Adolf Hitler s'égosille face à ses généraux : « Ce ne sont que des lâches, des traîtres ! » Les internautes s'en sont donné à cœur joie, parodiant la version originale (en allemand) à coups de sous-titres fantaisistes inspirés de l'actualité. Si le réalisateur Oliver Hirschbiegel s'est dit « flatté », ces reprises n'ont pas été du goût du producteur qui a réclamé leur suppression auprès de YouTube.

Le site de partage de vidéos, propriété de Google, a effacé les centaines de parodies « pour des raisons de droits d'auteur ». « Des censures comme celles-ci se répètent tous les jours, uniquement pour faire plaisir à l'industrie du divertissement », affirme Jérémie Zimmermann, porte-parole du collectif de défense des internautes La Quadrature du Net.

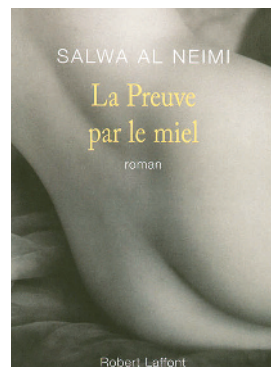
Dans cette lutte contre le piratage, Google va plus loin et dispose d'une liste noire de sites web qu'il efface des suggestions automatiques de recherche, sans y être contraint par décision de justice. The Pirate Bay, BitTorrent ou RapidShare ont tous été retirés de cette saisie semi-automatique, qui doit pourtant refléter « les recherches de l'ensemble des internautes ». « C'est plus subtil qu'une censure franche, mais c'est toujours de la censure », estime Gary Fung, du site de téléchargement Iso-Hunt, également sabré. On se dirige vers une censure du moteur de recherche sans fondement juridique [par] Google devenu un Big Brother bien-pensant du web. »

Veillez à ne pas parodier

« Je préfère l'excès de caricature à l'absence de caricature », déclarait en 2007 Nicolas Sarkozy, candidat ●●●



Un bébé
tétant le sein de sa
mère. Choquant
pour Facebook.



Le roman
de Salwa Al-Neimi
a été supprimé de la
boutique en ligne
d'Apple. Couverture
trop osée ?



Une scène de « la Chute », détournée par un sous-titrage inspiré de l'actualité, a fait fureur sur le web. Le producteur du film a réclamé à YouTube sa suppression.



Un coude pris pour un sein. Image retirée par Facebook.

●●● à l'élection présidentielle. Cinq ans plus tard, l'affirmation a pris toute sa saveur sur Twitter. En pleine campagne, les comptes parodiques sur l'ex-chef d'Etat ont été suspendus un à un. « Notre profil @Sarko29 a été supprimé sans aucune raison », raconte Dorian Daill, membre d'un collectif de réalisateurs auteur de « Si j'étais Sarkozy ». @NicolasSarkozy, @SarkozyCaSuffit, @SarkozyCestFini ou encore @MrSarkozy ont tous été bloqués pour « usurpation d'identité non parodique », selon Twitter. Pourtant, « leur caractère parodique n'était pas équivoque », estime l'association de défense de la liberté d'expression Internet sans Frontières qui parle de « censure ». L'équipe du candidat Sarkozy a reconnu devant des journalistes du « Monde » avoir réclamé la fermeture des comptes qui « pouvaient prêter à confusion ». Twitter se montre prompt à réagir face aux parodies d'un homme politique mais plus frileux à l'idée de bloquer les shebabs somaliens qui diffusent les photos de cadavres (voir encadré).

Facebook, lui, n'aime pas les caricatures. L'hebdomadaire « le Point » a vu sa page bloquée après la publication d'une caricature de Mahomet parue dans « Charlie Hebdo » accompagnée d'un article « Pourquoi « Charlie » joue avec le feu ? ». Nul doute que des internautes barbus avaient protesté contre cette audace. Plus globalement, le réseau social n'est pas tendre avec les médias. Quand « l'Express » publie sur sa page une photo de nu de l'artiste dissident chinois Ai Weiwei, Facebook la supprime sans sourciller. Quand « le Monde » illustre un article avec la photo d'un Tibétain s'immolant par le feu, la coupe est immédiate.

« J'étais outré, raconte le journaliste Flavien Hamon, auteur des deux publications. Mais le problème est que Facebook réagit suite aux signalements des internautes. Un média se doit de pouvoir montrer des images choquantes qui font l'actualité sans se voir censuré. » « Nous assistons à la mise en place de censures privées, déplore Jean-Claude Vitran de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH). Des entreprises tentaculaires s'arrogent des pouvoirs d'Etat. Quand elles se permettent, à des fins de profits, des censures d'internautes ou de la vente d'informations personnelles pour plaire à la Chine ou à l'Arabie saoudite, nous sommes face à un réel danger. »

Ministre de l'Economie numérique, Fleur Pellerin pense qu'il s'agit d'un « vrai problème ». Elle annonce au « Nouvel Observateur », qu'un « groupe de travail interministériel est en train d'être constitué pour traiter cette question dans le cadre plus général de la protection des libertés sur internet et la lutte contre la cybercriminalité ». « Le sujet est inédit et l'arsenal législatif en vigueur n'apporte pas de réponse satisfaisante », précise-t-elle. L'avocate Sabine Lipovetsky, spécialiste du numérique, confirme « un flou juridique autour de certains contenus. C'est pour s'en prémunir que les entreprises tentent de prévoir tous les cas de figure en prenant énormément de précautions juridiques dans les conditions d'utilisation. Une législation serait souhaitable pour éclaircir les conditions dans lesquelles les hébergeurs doivent agir. » Ce qui, pour l'heure, laisse le champ libre aux adeptes de la censure.

BORIS MANENTI

BERNARD JOUBERT*

«Le pire, c'est l'autocensure»

Le Nouvel Observateur Les géants de la netéconomie multiplient les clauses limitant la liberté d'expression sur leurs réseaux. Qu'en pensez-vous ?

Bernard Joubert Facebook n'a pas fini de faire rire. Sa chasse à la nudité est d'une telle bêtise.

« Enlevez ce sein ! Ah pardon, c'était un coude, on avait mal vu... » Et là, on croyait à de la vile pornographie, mais ces messieurs Arrabal, Molinier ou Courbet sont paraît-il des artistes réputés. Le gendarme stupide et inculte est un inépuisable sujet de rigolade.

Peut-on parler de censure ?

Oui. Dans le cas de l'AppStore [d'Apple], je trouve ce puritanisme



préoccupant. Des éditeurs caviardent leurs livres pour s'y conformer. L'œuvre est dénaturée, l'auteur trahi, le lecteur trompé. De grands journaux s'y

conforment, font sauter des illustrations dans leur version numérique ou bien les modifient pour pouvoir être acceptés par la « pomme ». Le pire, souvent, ce n'est pas la censure, c'est quand s'installe l'autocensure.

Face à des réseaux comme Facebook, peut-on accepter de voir des médias censurés ?

Non, bien sûr. Mais comment résister ? Des journaux le font en nous informant des problèmes qu'ils rencontrent. Mais on se doute que d'autres préfèrent obtempérer discrètement pour ne pas froisser un partenaire commercial. Encore une fois, c'est quand l'autocensure entre dans les habitudes qu'il y a lieu de vraiment s'inquiéter.

Propos recueillis par B. M.

(*) Auteur du « Dictionnaire des livres et journaux interdits » (Cercle de La Librairie) et de « Chez les censeurs » (Sancho).

Le djihad 2.0

« François Hollande, est-ce que ça valait le coup ? » Telle est la légende lapidaire qui accompagne une photo du cadavre d'un soldat, présenté comme le chef du commando français tué dans l'opération ratée en Somalie pour libérer l'otage Denis Alex, un agent de la DGSE. L'image glaçante du corps est accessible partout et à n'importe qui depuis le compte Twitter des shebabs somaliens. Les islamistes sont passés maîtres dans l'art de la communication 2.0, multipliant les mises en scène macabres de YouTube à Facebook. La violence choque et renvoie à la diffusion sur internet, en 2002, d'une vidéo montrant le journaliste Daniel Pearl égorgé par des terroristes pakistanais. « Les mouvements islamistes ont réussi à s'affranchir des médias classiques qui imposaient des filtres, maîtrisant désormais les contenus et le calendrier, analyse Nicolas Arpagian, directeur de la revue « Prospective stratégique ». Le seul objectif est d'influencer l'opinion publique occidentale. » Avec le risque de tomber dans la surenchère. **B. M.**